

## Formule de garde suite à une séparation parentale et discours social sur l'enfant et la famille

Carl Lacharité

Volume 33, Number 1, Spring 2008

La psychothérapie focalisée sur le transfert : Québec-New York, 2<sup>e</sup> partie (1) et Débat : la garde partagée (2)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018484ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018484ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

### ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Lacharité, C. (2008). Formule de garde suite à une séparation parentale et discours social sur l'enfant et la famille. *Santé mentale au Québec*, 33(1), 217–222. <https://doi.org/10.7202/018484ar>



## **Formule de garde suite à une séparation parentale et discours social sur l'enfant et la famille**

---

Carl Lacharité\*

**L**e texte argumentatif de Francine Cyr repose sur la question des risques et des bénéfices de la garde alternée et propose des constats nuancés en rapport avec l'adaptation de l'enfant à la suite d'une séparation parentale. Cette chercheuse souligne que ce n'est pas tant la formule de garde choisie qui influe sur le bien-être de l'enfant que les conditions de communication interparentale et d'exercice des compétences parentales après la séparation. Il ne serait donc pas dans l'intérêt de l'enfant de mettre en place des politiques sociales, juridiques et institutionnelles qui fixent d'emblée une formule de garde aux dépens des autres. Les connaissances actuelles suggèrent que les meilleures pratiques dans ces situations reposent plutôt sur une démarche d'évaluation approfondie des conditions familiales, et parentales, auxquelles l'enfant est exposé après la séparation et des réactions adaptatives individuelles de ce dernier et, le cas échéant, sur un accompagnement professionnel visant à soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales. Le texte de madame Cyr met donc en perspective l'objectif de continuité relationnelle entre l'enfant et chacun de ses parents en le subordonnant aux conditions à l'intérieur desquelles cette continuité a la possibilité (ou non) de s'actualiser. Elle conclut que ce n'est pas la continuité en soi qui est bénéfique à l'enfant (ou l'absence de celle-ci qui présente un risque pour lui), mais plutôt la continuité dans des conditions optimales. Cette conclusion introduit donc un niveau de complexité qui dépasse largement la question de départ. Cette question, posée en termes de risques versus de bénéfices d'une formule de garde, doit donc elle-même être questionnée. C'est justement sur ce point que j'aimerais prolonger la réflexion de madame Cyr.

Comment des experts (de la psychologie, de la psychiatrie, du droit, etc.) en viennent-ils à réduire la question de l'intérêt de l'enfant à la suite d'une séparation parentale à la décision d'une formule de garde ? Quelles sont les idées recrutées à propos de l'enfant, de ses parents et de

---

\* Professeur, Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières.

sa famille pour soutenir et justifier un tel amincissement perceptuel et conceptuel des besoins de l'enfant ? D'où viennent ces idées ? Comment en sont-elles venues à «peupler» la réflexion sur l'enfant après une séparation parentale et à constituer une forme de discours proéminent ? Quelles autres idées à propos de l'enfant, de ses parents et de sa famille, en viennent à être assujetties à cette forme de discours ou à être filtrées voire disqualifiées par celle-ci ? Ces questions ouvrent sur une analyse qui vise à problématiser les conditions d'énonciation et les convergences épistémologiques qui caractérisent le discours sur l'enfant dans nos sociétés occidentales. Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre de ce court commentaire, de développer en détail ce type d'analyse «généalogique» (Dreyfus et Rabinov, 1984 ; Foucault, 1994 ; Revel, 2005). Je me contenterai donc de la présenter de manière schématique en espérant que cela contribue tout de même à faire avancer la réflexion amorcée par madame Cyr.

Les idées modernes sur l'enfant et sa famille constituent un champ discursif à l'intérieur duquel s'entrecroisent des connaissances scientifiques et des représentations idéologiques. Ce n'est que tout récemment dans l'histoire des civilisations occidentales que l'enfant, et en particulier le jeune enfant (et ses parents et sa famille), a été constitué simultanément sur trois plans distincts : 1) comme objet de connaissance légitime pour divers domaines scientifiques (psychologie, sciences biomédicales, sociologie, etc.), 2) comme cible des actions de l'État (notamment par l'intermédiaire de politiques et de dispositifs d'instruction et de santé publiques et la professionnalisation de plusieurs de ces actions spécifiques telles que la pédiatrie, la pédopsychiatrie, l'éducation préscolaire, etc.) et 3) comme sujet ou agent de sa propre vie notamment à travers la reconnaissance de droits et la prise en compte de son meilleur intérêt.

La façon dont madame Cyr expose le débat sur le type de formule de garde suivant une séparation parentale montre bien que celui-ci relève de chacun de ces trois plans : Que savons-nous au juste à propos de l'enfant à la suite d'une séparation parentale ? Où est son meilleur intérêt dans cette situation ? Et que devons-nous faire pour s'assurer de l'actualisation de cet intérêt ? Toutefois, en évitant de se questionner sur les conditions de production qui donnent un sens et une légitimité à ce type de débat, son texte reste enfermé dans un argumentaire qui repose sur le même genre d'éléments qu'il dénonce. Plutôt que de contribuer à véritablement dissoudre ce type de débat et de proposer une nouvelle manière de problématiser la situation de l'enfant, madame Cyr conclut en faisant une contre-proposition qui ne fait que déplacer une attention

centrée sur la formule de garde vers une attention centrée sur l'évaluation « approfondie » de l'enfant et de ses parents et le soutien psychologique à ceux-ci. Une analyse bourdieusienne détaillée (Bourdieu, 1994, 2000, 2001) montrerait probablement la présence d'une collusion implicite, entre les adversaires en présence, à propos d'idées de base qui donnent un sens et des règles qui organisent le « jeu » dans lequel ils s'engagent. Au moins deux de ces éléments latents, et qui sont éludés dans le texte de madame Cyr, devraient être introduits dans la réflexion. Il s'agit 1) des pratiques actuelles d'objectivation de l'enfant utilisées pour produire des connaissances et générer des informations qui guident les décisions à prendre et les actions à entreprendre et 2) de la conception idéologique de la famille occidentale qui sert de code pour interpréter des observations portant sur des situations particulières et pour établir des jugements normatifs face à celles-ci.

### **Pratiques d'objectivation de l'enfant**

Les savoirs érudits (c'est-à-dire scientifiques et professionnels) à propos de l'enfant et de ses parents reposent en grande partie sur l'application systématique de stratégies épistémologiques qui visent à construire socialement ces personnes comme des objets de connaissance à l'intérieur de champs discursifs particuliers. Des exigences de rigueur, de neutralité et d'objectivité sont souvent évoquées pour justifier ce regard « de l'extérieur » ou « distancié » posé sur l'enfant, ses parents et leurs relations au sein d'une famille. Ce que l'on appelle la documentation scientifique, la recherche ou les données probantes sont principalement constituées d'énoncés théoriques et empiriques qui font, de manière notable, l'économie du point de vue des personnes directement concernées. Et lorsque ce point de vue est pris en compte, il est, la plupart du temps, structuré par des significations et des catégories abstraites qui le rendent étranger ou exotique aux yeux de ces personnes.

Il faut souligner que ce n'est pas le potentiel heuristique des connaissances produites par de telles pratiques d'objectivation qui est critiqué ici. Ce n'est pas la valeur intrinsèque des connaissances produites ainsi qui est remise en question. C'est plutôt la prétention qu'il n'y a que cette forme de connaissances à propos de l'enfant et de ses parents qui soit valable et légitime. C'est donc le discours de vérité (et les pratiques de pouvoir et de régulation qui interviennent pour statuer et instituer une forme de hiérarchie sociale) accompagnant ces connaissances érudites qui introduit une problématique particulière pour les enfants et les parents qui en sont la cible. Cela a pour conséquence directe de faire en sorte que l'intérêt de l'enfant ne peut être

véritablement conçu et compris qu'à travers ces savoirs érudits et les actions des spécialistes (scientifiques ou professionnels) qui les maîtrisent. Dans ce contexte, les savoirs locaux ou informels que les personnes possèdent à propos d'elles-mêmes et de leur propre vie deviennent, au mieux, étroitement subordonnés aux savoirs érudits dans la mesure où ils les confirment et les prolongent et, au pire, suspects ou disqualifiés. La situation devient encore plus problématique lors d'une séparation parentale, en raison du fait que les parents eux-mêmes peuvent se mettre à agir comme si le point de vue de leur enfant n'était pas (ou plus) à prendre en compte ou devait être subordonné à leur propre point de vue. L'introduction de l'opinion «objectivée» des experts à propos du meilleur intérêt de l'enfant ne contribue pas toujours à introduire, dans cette situation, le point de vue de ce dernier et à rendre visibles à ses propres yeux ses intérêts et ses besoins. Il faut également considérer qu'une bonne partie du discours individuel des parents est saturée de cette forme de discours social objectivant à propos de l'enfant. Leur manière de «penser» leur enfant et de se penser eux-mêmes en relation à leur enfant est inévitablement façonnée par les pratiques qui découlent (notamment dans les institutions et les médias) de ce discours social.

Évidemment, l'âge de l'enfant et ses capacités à participer à des relations sociales complexes constituent des obstacles importants dans l'expression et la prise en compte de son point de vue. Plus l'enfant est jeune (ou limité dans sa capacité à participer aux relations), plus il doit s'appuyer sur des adultes pour exprimer en mots et introduire son point de vue dans les rapports sociaux qui l'impliquent directement. En outre, le partage de cette responsabilité entre les adultes qui peuvent côtoyer l'enfant (mère, père, grands-parents, mais aussi éducatrices, infirmières, médecins, psychologues, etc.) a aussi tendance, lorsqu'il implique des professionnels, à reposer sur les mêmes pratiques d'objectivation qui, souvent, fragmentent l'expérience du jeune enfant en catégories plus ou moins étanches (ses comportements, ses affects, ses cognitions, son langage, etc.) et à privilégier le regard des professionnels aux dépens de celui des non-professionnels. La proposition de madame Cyr de procéder à une évaluation approfondie des besoins de l'enfant et des capacités parentales, et d'apporter un soutien psychologique aux parents après leur séparation, est tout à fait louable, mais risque fort, dans le contexte des pratiques scientifiques et professionnelles actuelles, de générer des défis semblables à ceux qu'elle dénonce, lorsqu'elle remet en question la fixation rigide d'une formule de garde. C'est probablement davantage le développement de pratiques scientifiques et professionnelles *holistiques* et *participatives*, dont le but serait de

soutenir l'enfant et ses parents 1) dans la formulation, l'expression et la prise en compte de leur point de vue face à leur propre vie, et 2) dans leur contribution active et effective dans le cadre des pratiques institutionnelles auxquelles ils sont exposés. Ces pratiques alternatives restent toutefois à être développées de manière systématique et, plus encore, à être diffusées et implantées non seulement auprès des professionnels directement interpellés par les situations de séparation parentale, mais aussi par l'ensemble des acteurs qui entrent en contact avec l'enfant et sa famille (chercheurs, éducatrices, enseignantes, médecins, infirmières, etc.).

### **Conception idéologique de la famille occidentale**

Le modèle de la famille nucléaire, ce que les Français appellent aussi la famille PME (père-mère-enfant), en tant que cadre de référence universel à partir duquel le développement psychologique des personnes est conçu et interprété, repose fermement sur une position idéologique à propos des rapports homme-femme et adulte-enfant (Griffith, 1995 ; Gubrium et Holdstein, 1990 ; Smith, 1999). Le qualificatif « intacte », communément utilisé pour désigner ce type de famille, impose nécessairement à tout autre type de famille un statut de déviation par rapport à cette norme. Il est aisé de retrouver des traces de ces jugements normatifs associés à la famille intacte dans les premières lignes du texte de madame Cyr lorsqu'elle évoque la vie des enfants à la suite d'une séparation parentale : « existence plus compliquée », « deuil de la famille intacte », « casse-tête en deux morceaux », « l'addition et la perte de diverses pièces qui modifieront successivement le portrait initial de la famille ». Ces jugements normatifs sont également à l'œuvre lorsque madame Cyr attribue le statut de conditions « aggravantes » à des réalités telles que la diminution des ressources financières, psychologiques et sociales, les rapports tendus et conflictuels entre les parents, les conflits d'allégeance et la position de parentification face à l'un ou les deux parents. C'est un peu comme si la perte de la famille intacte était le traumatisme central qui explique fondamentalement la nature des difficultés vécues par les enfants, et que ces autres conditions n'agissent accessoirement que pour enfoncer davantage ceux-ci dans le marécage symbolique créé par la séparation conjugale.

Il ne faut manifestement pas voir dans ces observations une absence de considération pour la souffrance et les difficultés que plusieurs enfants vont vivre à la suite de la séparation de leurs parents. C'est plutôt le discours qui organise ces difficultés comme étant la résultante pathétique de l'effondrement de la famille intacte qui est ici remis en question. D'une part, les formes de difficultés rapportées par madame

Cyr sont loin d'être l'apanage des enfants vivant dans une famille « séparée », et les conditions aggravantes qu'elle mentionne produisent tout autant des difficultés d'adaptation majeures chez des enfants de familles intactes. D'autre part, cette forme de discours reste relativement aveugle face aux situations à l'intérieur desquelles les enfants, et leurs parents, arrivent à créer pour eux-mêmes, en dehors du modèle de la famille intacte, des conditions d'existence qui favorisent leur développement et leur bien-être.

Une réflexion sur la situation des enfants et des parents à la suite d'une séparation ne peut donc faire l'économie d'une critique systématique des effets délétères qu'une conception normative de la famille produit sur eux. Il s'agit là d'une entreprise à laquelle les chercheurs et les professionnels de la santé, de l'éducation et de la psychologie sont mal préparés à faire. En fait, ces personnes font partie du problème puisque, bien souvent, ils représentent des vecteurs importants de diffusion et de prescription de cette conception. Une telle critique repose, par conséquent, sur une autocritique de leurs propres pratiques envers les familles.

### Références

- BOURDIEU, P., 1994, *Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*, Éditions de Minuit, Paris.
- BOURDIEU, P., 2000, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Éditions de Seuil, Paris.
- BOURDIEU, P., 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Éditions de Minuit, Paris.
- DREYFUS, H., RABINOV, P., 1984, *Michel Foucauld, un parcours philosophique*, Gallimard, Paris.
- FOUCAULD, M., 1994, *Dis et écrits*, vol. II., Gallimard, Paris.
- GRIFFITH, A., 1995, Mothering, schooling, and children's development, in Campbell, M., Manicom, A., eds., *Experience, Knowledge, and Ruling Relations: Exploration in the Social Organization of Knowledge*, University of Toronto Press.
- GUBRIUM, J. F., HOLDSTEIN, J. A., 1990, *What is Family?*, Mayfield Publications, Mountain View, California.
- REVEL, J., 2005, *Expériences de la pensée : Michel Foucauld*, Bordas, Paris.
- SMITH, D. S., 1999, *Writing the Social: Critique, Theory, and Investigation*, University of Toronto Press.